



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Diabete

Question écrite n° 66017

Texte de la question

M Louis Pierna appelle l'attention de M le ministre de la sante et de l'action humanitaire sur la necessite de developper le soutien social, economique et psycho-affectif aux malades souffrant de diabete. Cette maladie, dont l'importance ne cesse de s'accroitre, et ceci a tous les ages, est responsable de graves perturbations de l'etat de sante et de deces precoces. L'Organisation mondiale de la sante a redige en mai 1989 une resolution demandant aux Etats membres de tout faire pour faciliter le traitement du diabete et promouvoir la recherche diabetologique. En outre, il parait necessaire de developper l'information de la population, de promouvoir l'indépendance, l'égalité et l'autonomie de tous les diabetiques - enfants, adolescents, salaries. Il lui demande donc quelles dispositions il entend prendre en ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - Le systeme de couverture sociale permet une prise en charge tres complete des malades diabetiques qui peuvent etre exoneres du ticket modérateur conformément au decret no 86-1380 du 31 decembre 1986 au titre des affections comportant un traitement prolonge et une therapeutique particulierement couteuse. L'ensemble des moyens therapeutiques (medicaments, seringues, stylos injecteurs) et des appareils d'autosurveillance et d'autocontrôle de la glycémie (lecteur, reactifs, autopiqueurs) est pris en charge soit par l'intermediaire du Tarif interministeriel des prestations sanitaires (TIPS), soit au titre de la reglementation generale des medicaments. Parallelement, des recherches sont entreprises dans les laboratoires et unites de l'Institut national de la sante et de la recherche medicale pour tenter de mieux cerner les facteurs predisposant a cette affection et permettre la mise au point de therapeutiques d'administration plus simples ou substitutives des fonctions defaillantes du pancreas. Les services du ministre de la sante et de l'action humanitaire suivent avec interet l'evolution de ces travaux, en liaison avec le Conseil superieur du diabete.

Données clés

Auteur : [M. Pierna Louis](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66017

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : santé et action humanitaire

Ministère attributaire : santé et action humanitaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 1992, page 5803